Accusé de réception en préfecture
013-241300375-20261105-DEL159_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION N°159/2026

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 31	VOTANTS : 37	30 OCTOBRE 2026	06 NOVEMBRE 2026
OBJET :	Création de deux emplois permanents à temps complet Adjoint administratif principal de 2ème classe et d'un emploi permanent à temps complet Adjoint technique principal 2ème classe – Modification du tableau des effectifs			
RESUME :	Dans le cadre de l'évolution professionnelle de trois agents ayant satisfait à un examen professionnel, il est proposé de modifier le tableau des effectifs par la création de deux emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe et d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, afin de permettre leur éventuelle nomination dans les grades correspondants, sous réserve du respect des conditions statutaires applicables.			

L'an deux mille vingt-six,
le cinq novembre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, sous la présidence de M. THOMAS Romain.

PRESENTS : MMES ET MM. BLANC Patrice ; BROTOT Anne ; CAMACHO Rozy ; CANOVAS Laurence ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; COLOMBET Gabriel ; DOMENECH Stéphane ; DUMAS Aurélie ; ESCOFFIER Lionel ; EYSSETTE Marion ; FAVERJON Yves ; GARNIER Gérard ; JOYE Henri ; LAPEYRE Cyril ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MAURON Jean-Jacques ; MORICELLY Benjamin ; PANCIERA Patricia ; PASCAL Martine ; PAUNER Lilou ; PELISSIER Aline ; PONIATOWSKI Anne ; REYNAUD Philippe ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SASSETTI Romain ; SAUTECOEUR Laurent ; THOMAS Romain ; VIANES Pascal.

ABSENTS : MMES ET MM. BABIN Lucie ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GESLIN Laurent.

PROCURATIONS :

- De MME. BALESI Estella à MME. CAMACHO Rozy ;
- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. FAVERJON Yves ;
- De MME. BOURILLON-PECOUT Julia à MME. SALVATORI Céline ;
- De M. CHABANNIER Daniel à M. VIANES Pascal ;
- De M. GUIBERT Léonard à M. THOMAS Romain ;
- De MME. JOSEPH Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SASSETTI Romain

Accusé de réception en préfecture
013-241300375-20261105-DEL159_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Le conseil communautaire,

Rapporteure : Céline SALVATORI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communautaire ;

Vu le tableau des effectifs de la CCVBA ;

Considérant que, dans le cadre de la campagne d'évaluation professionnelle et des perspectives d'évolution de carrière des agents, trois agents ont satisfait à l'examen professionnel permettant l'accès aux grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe et d'adjoint technique principal de 2ème classe ;

Considérant que la collectivité souhaite permettre la prise en compte de l'évolution professionnelle de ces agents et procéder, le cas échéant, à leur nomination dans les grades correspondants, sous réserve du respect des conditions statutaires applicables ;

Considérant qu'aucun emploi correspondant à ces grades n'étant actuellement inscrit au tableau des effectifs, il convient de créer deux emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe et un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Madame la Vice-présidente :

Délibère :

Article 1 : Approuve la création de deux emplois permanents à temps complet Adjoint administratif principal de 2ème classe et d'un emploi permanent à temps complet Adjoint technique principal 2ème classe ;

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CCVBA au chapitre 012- article 6411 et suivants ;

Article 3 : Modifie le tableau des effectifs en conséquence ;

Article 4 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 37 Voix** – Unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Romain THOMAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.